

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 6 mars 2019 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2019 aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer**

NOR : INTA1906511A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 6 mars 2019, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, aux concours externe et interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe est fixé à 674 selon la répartition suivante :

Concours externe : 449.

Concours interne : 225.

Administration centrale : 53 postes.

NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS EXTERNE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE
38	15

Services déconcentrés : 621 postes.

RÉGIONS	NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS EXTERNE	NOMBRE DE POSTES OUVERTS AU CONCOURS INTERNE
AUVERGNE RHONE-ALPES	42	24
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	12	8
BRETAGNE	15	9
CENTRE VAL DE LOIRE	7	4
CORSE	0	0
GRAND EST	38	18
HAUTS DE FRANCE	32	18
ILE-DE-FRANCE	161	86
NORMANDIE	10	6
NOUVELLE AQUITAINE	23	10
OCCITANIE	22	6
OUTRE-MER	2	0
PACA	33	18
PAYS DE LA LOIRE	14	3

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019 au recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle, pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe, est fixé à 52 selon la répartition suivante :

Administration centrale : 3 postes.

Services déconcentrés : 49 postes.

RÉGIONS	NOMBRE DE POSTES
AUVERGNE RHONE-ALPES	5
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1
BRETAGNE	1
CENTRE VAL DE LOIRE	0
CORSE	1
GRAND EST	5
HAUTS DE FRANCE	2
ILE-DE-FRANCE	17
NORMANDIE	4
NOUVELLE AQUITAINE	4
OCCITANIE	2
PACA	5
PAYS DE LA LOIRE	2
OUTRE-MER	0

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est fixé à 83 selon la répartition suivante :

Administration centrale : 6 postes.

Services déconcentrés : 77 postes.

RÉGIONS	NOMBRE DE POSTES
AUVERGNE RHONE-ALPES	13
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	2
BRETAGNE	3
CENTRE VAL DE LOIRE	2
CORSE	0
GRAND EST	6
HAUTS DE FRANCE	5
ILE-DE-FRANCE	25
NORMANDIE	1
NOUVELLE AQUITAINE	3
OCCITANIE	7
PACA	6
PAYS DE LA LOIRE	3
OUTRE-MER	1

A défaut de candidat qualifié inscrit sur la liste d'aptitude établie par le ministre chargé de la défense en application des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre pour exercer les fonctions d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur, l'emploi vacant ne peut être pourvu qu'en satisfaisant aux priorités définies à l'article L. 242-7 du même code et selon la procédure définie aux articles R. 242-17 et suivants du même code.

A défaut de candidat qualifié pour exercer les fonctions d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer ou en cas de refus du candidat, l'emploi non pourvu dans les conditions définies à l'article L. 242-7 s'ajoute aux emplois à pourvoir au titre du recrutement suivant dans les conditions définies à l'article R. 242-21.

Pour les postes en services déconcentrés, à l'exclusion de la région Ile-de-France, les dates limites de retrait et de dépôt des dossiers, la date des épreuves, la composition du jury et la liste des candidats admis à concourir feront l'objet d'arrêtés préfectoraux émanant de chaque préfet de région organisateur du recrutement.